

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 avril 2026**

L'an 2026, le **mardi 28 avril à 19h30**, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 avril 2026.

Étaient présents : **DAGUET Laurent, MOREAU Xavier, MORANDIERE Éric, BOUVARD Thibaut FASCIANO Valérie, SORIN Florent, PANZA Catherine, DESSEROIR Alexandre, PLATA Sylvain, BARDINA Virginie, VILAR Christophe.**

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 20 mars 2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération vote du compte financier unique 2025
- Délibération pour l'affectation du résultat 2025
- Délibération pour le vote des taux des contributions directes pour 2025
- Délibération tarifs cimetière double emplacement
- Désignation des titulaires et délégués aux différentes commissions communales

- Questions diverses :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026. **Non adopter**

M MORANDIERE Éric a été nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du compte financier unique

Délibération : 2026/14

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération du 18 septembre 2023 n° 26-2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances le 28 mars 2024 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Châtenay

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Châtenay

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à la loi, Monsieur le maire quitte la séance et passe la présidence au doyen de séance, Madame Panza Catherine.

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Fonctionnement

Recettes	143 069,34 euros
Dépenses	145 339,14 euros
<u>Résultat à affecter (R002)</u>	<u>198 817,61 euros</u>

Investissement

Recettes	363 705,931 euros
Dépenses	403 528,280 euros
Déficit cumulé fin 2025	-39 822,35 euros
Reste à réaliser (dépenses)	176 250,45 euros
Reste à réaliser (recettes)	197 004 euros
<u>Résultat à affecter (R001)</u>	<u>80 685,521 euros</u>

Considérant avec les restes à réaliser,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au R 002 du budget 2026 : **198 817,61 euros**

Affectation du résultat d'investissement 2025 au R 001 du budget 2026 : **80 685,52 euros**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Châtenay

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2)AFFECTATION DU RÉSULTAT

Délibération : 2026/15

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte financier unique 2025.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2025.

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Fonctionnement

Recettes	143 069,34 euros
Dépenses	145 339,14euros
Résultat à affecter (R002)	<u>198 817,61 euros</u>

Investissement

Recettes	363 705,931euros
Dépenses	403 528,280 euros
Déficit cumulé fin 2025	-39 822,35 euros
Reste à réaliser (dépenses)	176 250,45 euros
Reste à réaliser (recettes)	197 004 euros
Résultat à affecter (R001)	<u>80 685,521 euros</u>

Considérant avec les restes à réaliser,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat comme suit :

✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au R 002 du budget 2025 : **198 817,61 euros**

✓ Affectation du résultat d'investissement 2025 au R 001 du budget 2025 : **80 685,52 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3)TAUX FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Délibération : 2026/16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30,22 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16,95 %

Taxe habitations sur les résidences secondaires : 6 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et de les maintenir à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30,22 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 16,95 %

Taxe habitations sur les résidences secondaires : 6 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4)TARIFS DE CONCESSION AU CIMETIÈRE

Délibération : 2026/17

Le Conseil municipal,

Vu :

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2223-15,
- ✓ La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
- ✓ La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment l'article 121.

Considérant que :

Les tarifs funéraires doivent faire l'objet d'une augmentation globale.

Décide :

- ✓ De fixer les tarifs funéraires de la façon suivante :

Concession caveau simple

- Concession pour 15 ans	120€
Concession pour 30 ans	180€
✓ Concession pour 50 ans	250€

Concession caveau double

Concession pour 15 ans	240 €
Concession pour 30 ans	360 €
Concession pour 50 ans	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5)DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DÉLÉGUÉ AU SEIN D'EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE

Délibération : 2026/18

Le Conseil Municipal après délibération désigne M. **MORANDIERE Éric**, délégué titulaire, pour représenter la commune à l'Assemblée générale d'Eure-et-Loir Ingénierie et Mme **PINCENT Annaïg**, son suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE TERRITOIRE ÉNERGIE D'EURE-ET-LOIR

Délibération : 2026/19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les élections municipales et le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026,
Vu les statuts du Syndicat Territoire Énergie d'Eure-et-Loir,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner deux délégués, un titulaire ainsi qu'un suppléant, afin de représenter la commune auprès du Syndicat Territoire Énergie d'Eure-et-Loir

Par conséquent, après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal élisent :

- . **Madame PANZA Catherine**, délégué titulaire
- . **Monsieur MORANDIERE Éric**, délégué suppléant.

Ces délégués représenteront la commune au sein de Territoire Énergie d'Eure-et-Loir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS AU SEIN DE LA SITCOM

Délibération : 2026/20

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner deux délégués, un titulaire ainsi qu'un suppléant, afin de représenter la commune auprès du Syndicat SICTOM

Par conséquent, après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal élisent :

- . **Monsieur MORANDIERE Éric**, délégué titulaire
- . **Madame CROSSONNEAU Fanchon**, délégué suppléant.

Ces délégués représenteront la commune au sein de SICTOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) CORRESPONDANT SECURITE ROUTIÈRE

Délibération : 2026/21

L'état incite les collectivités territoriales à nommer un Elu Correspondant Sécurité Routière dans chaque Collectivité. Celui-ci est le relai entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière.

Après délibération, le conseil à l'unanimité désigne **correspondant à la sécurité routière** :

- | | |
|---|--------------------|
|  Madame CROSSONNEAU Fanchon | Déléguée titulaire |
|  Madame PINCENT CAREL Annaïg | Déléguée suppléant |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) DÉSIGNATION DELEGUES SIVOS DE LA RÉGION D'AUNEAU

Délibération : 2026/22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire

. **Deux délégués titulaires**

◆ **Deux délégués suppléants**

pour représenter la commune de Châtenay au sein du **SIVOS de la REGION D'AUNEAU**

Le Conseil, après délibération, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : **Monsieur Alexandre DESSEROIR**

Délégué titulaire : **Madame CROSSONNEAU Fanchon**

Délégué suppléant ; **Madame THOREAU Julie**

Délégué suppléant : **Monsieur BOUVARD Thibaut**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) DÉSIGNATION DELEGUES SIAP DE LA RÉGION DE BAUDREVILLE

Délibération : 2026/23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire

. **Deux délégués titulaires**

◆ **Deux délégués suppléants**

◆

pour représenter la commune de Châtenay au sein du **SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Baudreville)

Le Conseil, après délibération, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : **Monsieur Laurent DAGUET**

Délégué titulaire : **Madame FASCIANO Valérie**

Délégué suppléant ; **Madame PANZA Catherine**

Délégué suppléant : **Monsieur MOREAU Xavier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DU SIRP

Délibération : 2026/24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire

- . **un délégués titulaires**
 - ◆ **un délégués suppléants**
- pour représenter la commune de Châtenay au sein du syndicat du SIRP

Le Conseil, après délibération, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : **Monsieur Laurent DAGUET**

Délégué suppléant : **Monsieur SORIN Florent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12) DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION SYNDICAT DU SIPSTA

Délibération : 2026/25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire

- . **Délégués titulaires**
 - ◆ **Délégués suppléants**
- pour représenter la commune de Châtenay au sein du syndicat du SIPSTA

Le Conseil, après délibération, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : **Monsieur MOREAU Xavier**

Délégué suppléant : **Madame FASCIANO Valérie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

13) DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DE LA CLECT

Délibération : 2026/26

Mr le Maire, explique qu'il faut élire un représentant de la CLECT au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil, après délibération, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : **Monsieur DAGUET Laurent**

Délégué suppléant : **Monsieur MOREAU Xavier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

13)REPRÉSENTATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES PORTES EURÉLIENNE D ÎLE DE FRANCE

Délibération : 2026/26

En application de l'article L. 273-11 du Code Électoral, les Conseillers communautaires des Communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le Maire et les Adjoints.

. Le Conseil Municipal approuve :

- **Délégué Titulaire : Monsieur DAGUET Laurent, Maire**
- **Délégué Suppléant : Monsieur MOREAU Xavier, 1^{er} Adjoint**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

14)DÉLIBÉRATION DES DIVERSES COMMISSIONS DE LA COMMUNE

Délibération : 2026/27

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Chatenay

- Commission Budget communal :

Monsieur DAGUET Laurent, Monsieur Bouvard Thibaut, Madame Fasciano Valérie, Monsieur Morandière Éric.

- Commission des travaux :

Monsieur Laurent Daguët, Monsieur MOREAU Xavier, Monsieur Morandière Éric, Madame Fasciano Valérie, Monsieur Bouvard Thibaut, Monsieur DESSEROIR Alexandre , Madame PINCENT CAREL Annaïg.

Commission des Fêtes et cérémonies :

Monsieur DAGUET Laurent, Monsieur MOREAU Xavier, Madame PANZA Catherine, Monsieur MORANDIERE Éric, Madame FASCIANO Valérie, Monsieur DESSEROIR Alexandre , Madame PINCENT CAREL Annaïg, Monsieur SORIN Florent , Madame CROSSONNEAU Fanchon, Madame THOREAU Julie, Monsieur BOUVARD Thibaut.

Commission communications:

Madame CROSSONNEAU Fanchon, Madame THOREAU Julie, Monsieur DAGUET Laurent, Madame FASCIANO Valérie, Monsieur MORANDIERE Éric, Monsieur MOREAU Xavier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

15) PROPOSITION LISTE MEMBRES CCID TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Délibération : 2026/28

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu, en vertu de l'article 1650 du Code général des Impôts, de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il rappelle que cette liste outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence doit être constituée de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

La désignation des vingt quatre commissaires est faite par le Directeur Départemental des Services Fiscaux d'Eure et Loir, sur proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le conseil Municipal,

- ✚ **Après en avoir délibéré,**
- ✚ **A l'unanimité des voix des membres présents,**
- ✚ **Émet les propositions suivantes :**

PROPOSITON MEMBRES TITULAIRES		PROPOSITON MEMBRES SUPPLEANTS	
MOREAU Xavier	CHATENAY	THOMIN Dominique	CHATENAY
PANZA Catherine	CHATENAY	FASCIANO Valérie	CHATENAY
BIZOUARNE Martial	CHATENAY	DESSEROIR Alexandre	CHATENAY
CHARPENTIER Didier	CHATENAY	WERLE Dominique	CHATENAY
DEBACQ Jean-Louis	CHATENAY	MORANDIERE Eric	CHATENAY
DUBOIS Lionnel	CHATENAY	MAISONS Vincent	CHATENAY
PINCENT Annaïg	CHATENAY	CROSSONNEAU Fanchon	CHATENAY
SORIN Florent	CHATENAY	THOREAU Julie	CHATENAY
MORVAN Léon	CHATENAY	SAUZEAU Marc	CHATENAY
RICOLLEAU Stéphanie	CHATENAY	MAYSOUNOUBLE Florence	CHATENAY
BOUVARD Thibaut	CHATENAY	SOUTENAIN Pascal	CHATENAY
PESCI Éric	CHATENAY	SERAFINI Mickael	CHATENAY

Copie de la présente délibération sera transmise au Représentant de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Affaires diverses :

- ✓ Cérémonie du 8 mai.
- ✓ CCPEDIF: M. LEMOINE est élu président.

Questions diverses :

Alexandre Desseroir:

-Arrêt de l'agent technique : Nous avons pris un CDD de 3 mois en attendant le retour du conseil médical et le rendez-vous avec le CDG pour la mise en place de la PPR.

-Et si on avait reçu le devis de l'entreprise des espace vert ; le devis est de 4500€ , passage tout les 21 jours.

Fanchon Crossonneau :

-Au niveau des jeux enfants, il faudrait prévoir le remplacement des vis qui dépassent.

Nous allons prévoir le changement de vis.

Julie Thoreau :

-Qu'est-ce qu'on peut faire pour les chiens blancs qui arrête pas d'aboyer, et suite à la médiation qui n'a rien donnée ?

Monsieur le Maire va allée voir le propriétaire.

Valérie Fasciano :

-Tour du Village des gros trou se forme.

Annaïg Pincet:

-Demande de tailler l'herbe au niveau du hameau côté route niveau du fossé.

Florent Sorin ;

-Pourquoi les suppléants de la liste, on reçu un recommander du tribunal Administratif d'Orléans ?
La secrétaire ayant fait une erreur sur la feuille de proclamation, elle à mis les suppléants sur le pv de proclamation, alors qu'il ne devait y figurer.

Catherine Panza :

-A demander au maire la participations financières de l'imprimeur pour les bulletins de vote des élections municipal ?

Le maire ayant répondu, qu'il a imprimer les bulletins de votes chez lui donc il n'y a pas de facture d'imprimerie.

- Est-ce que la commune envisage de poser des bornes pour les véhicules électriques.

Éric Morandière :

- Demande de faire un tour du village, pour demander au propriétaires de véhicules dormant, de bien vouloir les déplacer dans leurs propriété.

Fin de séance à 21 h30

Secrétaire de séance,

Le Maire,

DAGUET Laurent